



# VERNEVILLE

Janvier  
2017

N°21

A l'initiative de l'association « Les Enfants du VerGer », une soixantaine d'enfants des périscolaires de Gravelotte, Jouy-aux-Arches, Gorze et Moulins-les-Metz entourés par 9 animateurs se sont retrouvés à la salle socioculturelle de Verneville pour un grand jeu « La fève du mercredi après-midi ».



Cette après-midi récréative s'est terminée par la dégustation de la galette des rois.

**Bulletin Municipal**

*Dans ce numéro :*

Mot du Maire	Page 2	Info pratique	Page 12
Rentrée des classes	Page 3	Compte-rendu de conseil	Page 13
Vie communale	Page 4	Etat civil	Page 15
Associations	Page 8	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	Page 16
Civisme	Page 11		

## *Mot du Maire*

---

Chers concitoyennes et concitoyens,

A l'occasion de cette nouvelle année, l'ensemble du Conseil Municipal, le personnel et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé. Nous espérons que ces fêtes de fin d'année vous auront permis de profiter au mieux de vos familles et de partager des instants de plaisirs avec tous ceux qui vous sont proches.

2017 est une année importante pour notre pays, et donc pour notre village, puisqu'elle verra se dérouler des élections nationales significatives pour le devenir de notre vivre ensemble. Cela commencera par les élections présidentielles qui auront lieu, pour le 1<sup>er</sup> tour, le dimanche 23 avril 2017 et pour le 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 7 mai 2017. Puis ce seront les élections législatives qui se dérouleront, pour le 1<sup>er</sup> tour le dimanche 11 juin 2017 et pour le 2<sup>ème</sup> tour, le dimanche 18 juin 2017. Ces élections sont l'occasion pour l'ensemble de la population de se prononcer pour choisir son Président de la République ainsi que ses députés à l'Assemblée Nationale.

A l'heure où tous les Français ont l'occasion d'exprimer leur choix sur les hommes et les femmes qui vont conduire la politique nationale de notre pays, il m'apparaît important que chacun d'entre nous puisse se saisir de cette occasion pour manifester son opinion. Même si beaucoup de déceptions sont constatées quant aux reniements de certaines promesses de campagnes électorales, et les doutes souvent légitimes quant aux discours prononcés par certains hommes politiques, il m'apparaît déterminant de ne pas laisser le champ libre à des idées catastrophiques qui iraient à l'encontre de notre belle devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

C'est pour que demain notre avenir et celui de nos enfants soit meilleur qu'il est indispensable que chacun de sa place, puisse construire un cheminement politique propice au développement de l'être humain sur une planète viable. Que 2017 soit pour vous tous une année qui vous offre la paix et le bonheur de vivre ensemble.

Notre avenir, c'est nous qui le construisons et notamment au sein de notre agglomération. Le législateur nous offre la possibilité de transformer la communauté d'agglomération en Métropole par décret du Conseil d'Etat. Cette évolution impliquera obligatoirement des transferts de charges impactant la commune sur le plan budgétaire dès 2018 car cette transformation en Métropole transférera de nouvelles compétences de manière obligatoire de la Commune à la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un gros travail d'évaluation de ces transferts de charges sera nécessaire et occupera les élus une grande partie de l'année 2017.

Par ailleurs, vous souvenez vous que le plan local d'urbanisme adopté en début d'année 2015 prévoyait l'ouverture d'une nouvelle zone d'urbanisation sur notre commune? Pour votre information, sachez qu'un permis d'aménager relatif à cette zone a été déposé en décembre 2016 et qu'il est en cours d'instruction actuellement au service urbanisme de Metz Métropole. S'il est délivré, les travaux de viabilisation démarreront sûrement sur la zone dite « Télégraphe » dès cette année.

Revenons sur l'année écoulée :

La municipalité a engagé des travaux de différentes natures dans les bâtiments communaux. Ces travaux étaient liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, à la mise aux normes des installations électriques de la salle socioculturelle, à la sécurisation du parc de l'école et à l'installation d'une salle de classe supplémentaire dans l'ensemble scolaire.

En juillet 2016, les gens du voyage se sont installés de manière illicite sur le parking de la salle socioculturelle et le terrain de football durant une semaine. Il a fallu composer avec eux, organiser la collecte de leurs déchets, parlementer lors des pannes d'électricité liées à des surconsommations mais dans l'ensemble nous n'avons pas subi de dégâts sur les bâtiments communaux. En revanche de nombreux débris ont été laissés dans les lieux environnants (matelas, déchets verts, etc...) et le terrain de football a subi des dégradations en raison de la giration des véhicules et des caravanes installés. La saison de football et les matchs amicaux reprenant dès le mois d'août, les bénévoles du FC Vernéville ont vite réagi et travaillé à la remise en état du terrain. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur réactivité. La municipalité a bien volontiers participé aux frais induits par cet envahissement et payés par le club en lui attribuant une subvention exceptionnelle.

Encore une fois, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2017.

Bien cordialement

Mireille MAURY



## *Rentrée des classes*

---

Compte tenu de l'augmentation des effectifs dans les classes primaires, l'inspectrice de l'éducation nationale nous avait avertis de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2016-2017 au sein du RPI du Plateau Messin.

L'implantation de cette classe s'est faite à VERNEVILLE et tout au long de l'été, il a fallu entreprendre l'aménagement d'une nouvelle salle de classe dans notre ensemble scolaire.

Les 2 précédentes enseignantes ayant obtenu leur mutation, nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 nouvelles enseignantes qui se sont bien vite adaptées à nos locaux et à leur nouvel environnement.



*Audrey MASSON Directrice, Sandrine KOENIG et Anne MATHIEU, professeurs des écoles.*

## Vie communale

---

### ACCESSIBILITE A L'ECOLE

Les collectivités territoriales avaient l'obligation d'établir un agenda d'accessibilité avec une programmation de travaux nécessaires à une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les locaux recevant du public.

Une commission composée par plusieurs élus a déterminé l'ordre et le calendrier de chacune des actions à mener réparties sur une période de 6 ans. Cet agenda a reçu l'approbation des services de la préfecture.

Dans la programmation, il est apparu que les travaux d'accessibilité de l'école étaient une priorité, c'est ainsi que plusieurs aménagements ont été réalisés par l'entreprise KREYENBORG durant les vacances scolaires de l'été dernier.

#### AVANT



*Prolongation et création de rampes*

#### APRES



*Pose de rampes entrée principale de l'école*



*Fermeture sous l'escalier de secours et prolongation des rampes*



## CLOTURE AUTOUR DU PARC DE L'ECOLE

Depuis la rentrée 2016-2017, suite à l'ouverture d'une classe sur le RPI du Haut Plateau Messin, notre école primaire compte trois classes de CE2, CM1 et CM2 soit un total de 65 élèves.

Par souci de sécurité, la municipalité a souhaité sécuriser le parc de l'école fort apprécié des enfants en période sèche grâce à l'édification d'une clôture en grillage rigide. L'entreprise RICO Paysage a été chargée de la réalisation de cette clôture durant la période estivale 2016.

Les élèves ont déjà pu bien profiter du parc depuis la rentrée des classes de septembre.



## ISOLATION DU GRENIER DE L'ECOLE



Soucieuse du bien-être des élèves et des enseignants, la municipalité avait programmé une intervention à l'école.

Des travaux d'isolation par soufflage de laine de verre ont été réalisés par la société Madisolation dans le grenier de l'école à la mi-décembre.

La municipalité espère dans le même temps réduire les dépenses de consommation d'énergie.

## REFECTION DE LA PORTE DE L'ANCIEN CIMETIERE

Au fil des années, la porte du cimetière s'était déformée et il était devenu difficile de l'ouvrir ou de la fermer.

La municipalité a donc fait appel à un professionnel qui s'est chargé de la démonter, de la couper, de la souder et d'en changer la serrure.

Depuis ces travaux, tout est rentré dans l'ordre, elle se ferme et s'ouvre aisément.



## MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Tous les 3 ans, la salle socioculturelle fait l'objet d'un diagnostic sur le plan électrique et celui de l'alimentation en gaz par une société de contrôle avant le passage d'une commission de sécurité composée cette année de 2 pompiers, d'un gendarme, d'un employé de la commune et d'élus.

Cette commission de sécurité vérifie que les installations sont conformes à l'utilisation du public.

Les observations et réserves émises par le bureau de contrôle ont fait l'objet de travaux électriques (installation d'une coupure générale à l'entrée de la salle, pose d'un disjoncteur dans la salle du bar, installation de prises dans la cuisine pour les grosses manifestations). Cette mise aux normes a été réalisée par la société CAP Elektric.

La commission de sécurité s'est réunie sur place courant septembre et a déclaré la salle conforme à son utilisation.



## DON DU SANG

La municipalité est toujours heureuse d'apporter son soutien à des associations comme celle des donneurs de sang du haut plateau messin. C'est pourquoi la salle socioculturelle Gabriel Watrin a été mise à leur disposition pour leur assemblée générale, une manière de participer à cette chaîne de solidarité. Lors de cette réunion, les différents intervenants ont lancé un appel aux donateurs et futurs donateurs.



En ce début d'année 2017, l'établissement français des donneurs de sang a un besoin urgent de sang. La fin d'année a connu une forte baisse de fréquentation des donateurs. Les réserves s'amenuisent. Les besoins eux restent constants et l'épidémie de grippe va certainement avoir des répercussions importantes sur le niveau de collecte de ce début d'année.

**Alors, si vous le pouvez et le souhaitez, donnez votre sang !!!**

## MARCHE DU 25 SEPTEMBRE 2016

*Record de participation pour cette nouvelle édition de la marche organisée par l'équipe municipale avec l'aide des associations villageoises.*

C'est en effet plus de 500 personnes, 516 exactement, qui ont emprunté les trois itinéraires soigneusement balisés, en ce beau dimanche ensoleillé.

Dès le petit matin, la file d'attente pour les inscriptions s'étirait par moment à un niveau jamais atteint lors des précédentes éditions.



Cela n'a rebuté personne et c'est avec le sourire que tous sont partis arpenter notre belle campagne et contempler des points de vues qui, même s'ils sont connus de beaucoup, apportent toujours un réel plaisir.

Au retour, ils furent nombreux à vouloir se restaurer ou éteindre leur soif. Que ce soit sur les points de ravitaillement ou à la salle Gabriel Watrin, beaucoup de marcheurs ont manifesté leur satisfaction en délivrant un petit mot ou un encouragement à tous ceux qui avaient œuvré sans compter.



Un grand bravo et un grand merci à tous ceux, participants et organisateurs, qui ont fait de cette journée un si beau succès et parions sur le fait que ce sera encore mieux en 2017.

## ASSOCIATIONS

---

### FC Vernéville

Cette saison les deux équipes seniors sont engagées en championnat de Lorraine. Actuellement les seniors A sont 8<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> division dans le groupe D avec 11 points, quant à l'équipe B elle est 3<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> division dans le groupe H avec 12 points. Il est à noter le très bon parcours des deux équipes dans les différentes coupes et l'exploit des seniors A contre Joeuf.



Une équipe de jeunes U8 participe également aux différents plateaux de débutants à Vernéville, quant aux U10, faute d'effectif suffisant, il a été décidé de jumeler l'équipe avec celle Sainte Marie aux Chênes.

### GYM CLUB

L'Association Gym Club vous propose des séances d'activités physiques variées à la salle socioculturelle de Vernéville.

Sabine vous dispense des cours de gym (cardio, renforcement musculaire, abdos, étirements, etc....) les lundis de 20h15 à 21h15 ; Isabelle et Martine vous proposent les mêmes exercices les mardis de 10h à 11h.



Du nouveau les jeudis de 20h15 à 21h15, avec des séances Pilates. Sabine vous initie à cette discipline. A travers une série d'exercices variés, on apprend à tonifier les muscles profonds, relâcher, étirer les muscles trop tendus. La méthode Pilates est basée sur six principes fondamentaux qui sont la respiration, la concentration, le contrôle, le centrage, la précision et la fluidité du mouvement.

Possibilité d'une séance d'essai avant de vous inscrire, matériels mis à disposition par le club.

## HALLOWEEN

Organisée par l'association « Entrez dans la Danse » la fête d'Halloween a rassemblé parents et enfants pour parcourir les rues de maisons en maisons et collecter des bonbons.

Les enfants bien accueillis par les habitants ont rempli leur petit sac de friandises avant de rejoindre la salle des associations pour déguster la traditionnelle soupe aux potirons.



## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans une démarche d'initiation à la citoyenneté, les conseils municipaux de Gravelotte, Vernéville et Rezonville ont décidé de créer un Conseil Municipal des Enfants (CME).

Ce CME est composé d'élèves du CP au CM2, élus pour un mandat de 2 ans par leurs camarades.

Le but est de les sensibiliser au fonctionnement de la commune, au rôle du Maire et de ses élus, et de les familiariser avec les différentes commissions (sécurité, environnement, vie du village, sport, loisirs, communication).

Encadrés par des conseillers municipaux, ils se réuniront environ toutes les 6 semaines dans une des mairies concernées.

Les élections se sont déroulées courant novembre dans les écoles de Vernéville et Rezonville. L'élection du Maire et des adjoints a suivi quelques jours plus tard, à Rezonville.

Reste maintenant aux nouveaux conseillers municipaux à se mettre au travail !



## **BOURSE AUX JOUETS ET MARCHÉ DE NOËL**

Les 19 et 20 novembre derniers, l'Association « Les enfants d'abord » a organisé une bourse aux jouets et le traditionnel marché de Noël.

Le samedi, de nombreux enfants et leurs parents étaient venus proposer leurs jouets à la vente. C'était l'occasion de vider un peu les placards avant l'arrivée du Père Noël.

Le lendemain, de nombreux exposants étaient au rendez-vous. Les nombreux visiteurs ont parcouru les allées à la recherche d'un petit cadeau qui pourrait faire plaisir à leurs proches.

Chacun a pu se restaurer et prendre un verre aux stands tenues par les bénévoles de l'APE.



Comme chaque année, le marché de Noël a connu un vif succès.

## **NOËL DES ENFANTS**

Le dimanche 18 décembre, les enfants de la commune ont été invités par la municipalité à assister au spectacle des Guignolos, troupe d'acteurs amateurs de la région messine.

Aujourd'hui, Pipo fait son cirque a enchanté petits et grands dans une suite de saynètes. Mimi, Josépha et Pipo ont su captiver l'attention de leur jeune public, tant par leurs mimes que par leurs histoires.



A l'issue du spectacle, le Père Noël est venu apporter des friandises aux enfants.

Après la distribution, un goûter a été servi à tout ce petit monde.

## **Objet : Levée embargo lancement campagne communication Autorisation Sortie Territoire (AST) pour les mineurs**

Je vous informe que l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs sera rétablie à compter du 15 janvier 2017.

En effet, à partir de cette date, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Pour établir cette autorisation, il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une mairie.

Le formulaire CERFA n° 15646\*01 d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni :

- de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale,
- de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016).

L'utilisation du passeport seul n'est plus considéré comme suffisante.

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité. Elle sera requise pour tout voyage, individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, centre de vacances).

La durée de l'autorisation est fixée par l'adulte titulaire de l'autorité parentale. Toutefois, l'AST est délivrée pour une durée maximale d'un an.

Toute information sur l'AST est disponible sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

### **Dominique LUCAS**



#### **Responsable du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres CNI-Passeports**

Préfecture de la Moselle  
Direction des Libertés Publiques  
Bureau de la Réglementation et des Elections  
Centre d'Expertise et de Ressources des Titres CNI-Passeports

Tél : +33 3 87 37 46 71

Mél : [dominique.lucas@moselle.gouv.fr](mailto:dominique.lucas@moselle.gouv.fr)

Accueil du public - renseignements généraux du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30  
Adresse postale : 9, place de la Préfecture - BP 71014 - 57034 METZ Cedex 1  
<http://www.moselle.gouv.fr>

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce message et ses pièces jointes que si nécessaire !



## ***INFOS PRATIQUE***

---

### **PHARMACIE DE GARDE**

#### **BON A SAVOIR**

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Allez sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) sur Internet. Vous obtiendrez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (Code postal ou ville et le code à renseigner).

Ce site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) est accessible 24H/24H

Faites suivre si vous souhaitez rendre service à vos familles, amis et connaissances !!!

### **NOUVEAU SERVICE A LA POSTE**

Depuis peu, une tablette tactile a été installée à la Poste.

Elle est à la disposition de tous et permet de se connecter gratuitement à tous les services publics (CPAM, CAF, ANPE, Impôts etc.) afin que chacun puisse effectuer en ligne un grand nombre de démarches administratives.



### **BIBLIOTHEQUE**

Il est peut-être utile de rappeler que vous pouvez également accéder à la bibliothèque le mercredi matin aux mêmes heures d'ouverture que la Poste. De quoi faire d'une pierre deux coups....

### **CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

Nous vous communiquons les coordonnées des 2 conseillers départementaux du canton des Coteaux de Moselle.

Madame Bernadette LAPAQUE

Téléphone: 06.62.41.30.56

Mail: [bernadette.lapaque0453@orange.fr](mailto:bernadette.lapaque0453@orange.fr)

Monsieur Jean FRANCOIS

Téléphone: 06.07.19.87.82

Mail: [jean.francois21@wanadoo.fr](mailto:jean.francois21@wanadoo.fr)

Adresse: Conseil départemental de la Moselle — C.S. 11096 — 57036 METZ CEDEX 1

---

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL

---

*Séance du 20 octobre 2016*

---

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

VU le PLU de la commune de Vernéville approuvé le 29 janvier 2015 ;

VU l'arrêté municipal en date du 16 juin 2016, engageant une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2016, précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU ;

VU le bilan de la mise à disposition du public du dossier présenté par le Maire ;

VU les retours de la notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLU aux personnes publiques visées au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme ;

VU le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU ;

### **DECIDE**

D'approuver le dossier de modification n°1 du PLU.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- ◆ Affichage en mairie pendant un mois ;
- ◆ Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### **DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ◆ décide de nommer la rue du lotissement « Au Télégraphe » située dans la zone 1AU2a du PLU :

**Rue Claude CHAPPE.**

### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : BRONVAUX, HATRIZE, MOINEVILLE, MONTOIS-LA-MONTAGNE, PIERREVILLERS, RONCOURT, SAINT-AIL, SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE, VALLEROY et VERNEVILLE ;
- ♦ D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage par balayeuse des voiries ;
- ♦ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tous les documents s'y affèrent ;
- ♦ D'accepter que la commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- ♦ D'accepter de prendre en charge les frais de publicité de l'appel d'offres à hauteur de 1/10<sup>è</sup> du montant de la facture présentée,
- ♦ D'accepter de prendre en charge une partie des frais de structure relative à ce marché à hauteur de 100 €
- ♦ D'autoriser le Maire de la Commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE à signer le marché à intervenir avec la société retenue.

## **DIVERS**

### **\* Collecte des déchets :**

Une réunion d'information aura lieu à la salle des fêtes de Rozérieulles le mardi 8 novembre 2016 à 19h pour les habitants des communes de Gravelotte, Rozérieulles et Vernéville.

Elle concerne la mise en place de la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à l'aide de bacs à roulettes qui interviendra à compter du 2 janvier 2017.

### **\* Chemin de promenade :**

Suite à l'acquisition d'un terrain situé entre le lotissement de l'AFUA La Louvière et la route départementale n°11, un chemin a été créé, il permet de relier la rue de Chantrenne au chemin rural qui aboutit entre les n°3 et 5 de la Grand Rue.

### **\* Eau potable :**

Des perturbations sur le réseau d'eau potable se sont produites ces dernières semaines. Le SIEGVO en a été informées à plusieurs reprises par la municipalité.

---

## ***Etat civil***

---

### **Naissances :**



Jade WATRIN, le 13 juillet 2016  
Malo DIEUDONNE, le 28 juillet 2016  
Romain LOUVET, le 7 septembre 2016  
Maellys EBERHARDT, le 30 septembre 2016

### **Décès :**



Jean-Michel REMIR, le 23 août 2016  
François MAYER, le 18 septembre 2016  
Michel FLORENTIN, le 27 septembre 2016

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

### **MODIFICATION STATUTAIRE DE METZ METROPOLE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 septembre 2016 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) relatives aux compétences des Communautés d'Agglomération,

CONSIDERANT que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

APPROUVE la modification des statuts de Metz Métropole.

### **SUBVENTIONS 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté à la majorité les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « F.C.VERNEVILLE » : 1 000 € de fonctionnement et  
1 450 € pour l'entretien du terrain
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 750 €
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 450 €
- \* Club des Séniors : 400 €
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 1 000 €
- \* UNC Amanvillers : 50 €
- \* Souvenir Français : 50 €
- \* Les Restos du Cœur : 60 €

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « FC VERNEVILLE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer au FC VERNEVILLE une subvention exceptionnelle de 700 € en raison des frais engagés par le club à la suite de l'occupation illicite de leurs installations sportives par les gens du voyage.

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les communes du Haut Plateau sont confrontées à la problématique de l'entretien des voiries et souhaitent bénéficier auprès d'un prestataire unique d'un service de nettoyage mécanisé.

Après consultation, 10 communes souhaitent intégrer le groupement de commandes pour le nettoyage par balayeuse des voiries.